



**DÉLIBÉRATION N°2017-04-07-4  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 7 avril 2017**

**POINT 4 : APPROBATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE  
GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'UNIVERSITE DE NANTES (TU) POUR  
L'ANNEE 2017**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et  
modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** à l'unanimité avec 33 voix pour, l'octroi d'une subvention de trois-cent-seize-  
mille-huit-cent euros (316 800 €) à l'association de gestion de la salle de spectacle de  
l'Université de Nantes (TU) pour l'année 2017.

À Nantes, le 7 avril 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX